

Sélectivité et égalité des chances dans l'allocation de l'aide internationale

Une analyse de la dernière décennie

Lisa Chauvet^(*)

Denis Cogneau^(**)

Jean-David Naudet^(***)

Alors que l'aide internationale traversait une crise de légitimité sans précédent, l'élaboration par Collier et Dollar, à la fin des années quatre-vingt-dix, d'un modèle d'allocation permettant de maximiser la réduction de la pauvreté à ressources constantes a eu un retentissement très important, tant dans le monde académique que dans la communauté des bailleurs de fonds. Le message politique séduisant des travaux de Collier et Dollar – comment une simple réallocation géographique de l'aide permettrait à plus de personnes de sortir de la pauvreté – a ainsi entraîné un très large débat sur les critères qui devraient gouverner une allocation optimale de l'aide.

Dans cet article, nous exposons les principaux termes de ce débat, qui a notamment abouti à la formulation de deux modèles d'allocation normative de l'aide. Après une présentation détaillée de ces deux modèles, nous les mettons en comparaison avec l'allocation réellement observée de l'aide internationale.

L'allocation proposée par Collier et Dollar (2001) (C&D) est fondée sur un principe d'efficacité ou de sélectivité. Les auteurs partent du résultat selon lequel l'aide est plus efficace dans les pays ayant mis en œuvre des politiques économiques saines (Burnside et Dollar, 2000). Allouer l'aide en fonction des niveaux de pauvreté et de la qualité de la gouvernance et des politiques économiques permet donc, suivant ce modèle, de maximiser la réduction de la pauvreté. Cependant, ce principe a été contesté par plusieurs économistes mais aussi par des praticiens, au motif qu'il revient à accorder moins d'aide à ceux qui doivent faire face aux circonstances les plus adverses.

La conceptualisation récente de cette critique a conduit à la construction d'une procédure d'allocation de l'aide selon un principe d'égalité des chances devant le risque de pauvreté (Cogneau et Naudet, 2007) (C&N). Ce modèle d'allocation optimale accorde donc une place importante aux handicaps structurels auxquels font face les pays, saisis par leurs perspectives de croissance. Il préconise de réallouer l'aide aux pays dont les perspectives de pauvreté sont les plus sombres, tout en prenant en compte leur capacité, institutionnellement déterminée, à absorber ce surcroît d'aide.

(*) IRD, Dial, Paris.
E-mail : chauvet@dial.prd.fr

(**) IRD, Dial, Paris.

(***) AFD, Département de la Recherche, Paris.

Accepté le 13 juin 2007

Les auteurs tiennent à remercier un rapporteur anonyme pour sa contribution à l'amélioration du texte. Ils restent néanmoins seuls responsables des erreurs pouvant subsister.

Les deux modèles d'allocation normative de l'aide ont pour objectif commun de réduire la pauvreté ; mais ils diffèrent par le poids qu'ils confèrent à deux facteurs fondamentaux : la qualité des politiques et de la gouvernance d'une part, et les handicaps de croissance d'autre part.

Après avoir présenté ces deux modèles, nous les comparons à l'allocation réelle de l'aide. Il s'agit donc d'identifier comment les facteurs déterminants de l'allocation selon les différents principes retenus influent sur les choix réellement opérés par les donateurs. Pour cela, nous procédons en deux étapes.

Dans une première étape, nous calculons deux allocations optimales de manière rétrospective, pour la période allant de 1996 à 2004. L'analyse des corrélations suggère que l'allocation réelle de l'aide est plus proche d'une allocation fondée sur l'égalité des chances (C&N) que d'une l'allocation selon la sélectivité (C&D).

La dernière partie de l'article prolonge cette comparaison en procédant à l'analyse économétrique de l'influence sur l'allocation réelle des différents facteurs déterminant les allocations normatives, notamment l'indicateur de qualité des politiques pour l'allocation de Collier et Dollar et les perspectives de croissance pour l'allocation de Cogneau et Naudet. Cette analyse statistique confirme que l'allocation réelle agrégée est plus proche d'une allocation selon l'égalité des chances, notamment dans la dernière sous-période (2002-2004), en même temps que les problématiques des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des Etats fragiles prennent de l'ampleur dans la communauté du développement. Elle révèle en revanche que la Banque mondiale et le Royaume-Uni se conforment plus au principe de sélectivité pour l'allocation de leur aide, tandis que les Etats-Unis apparaissent plus sensibles aux perspectives de croissance caractéristiques du principe d'égalité des chances.

En définitive, même si notre analyse confirme que certaines des variables caractéristiques de l'approche normative relevant d'un principe d'efficacité (ou sélectivité) interviennent qualitativement dans l'allocation effective de l'aide, elle montre aussi que leur influence quantitative demeure limitée. Comme cela a déjà été fréquemment souligné, cette atténuation peut être mise sur le compte des politiques égoïstes des bailleurs de fonds, cherchant en parallèle de la réduction de la pauvreté à défendre des objectifs de politique étrangère. Cependant, notre analyse suggère qu'on ne peut pas exclure que des principes normatifs autres que la pure efficacité guident parallèlement l'action des bailleurs d'aide, comme l'égalité des chances. La corrélation importante entre l'allocation récente constatée et une allocation théorique bâtie selon ce principe égalitaire montre que cette idée mérite attention. Dès lors, le conflit entre plusieurs principes normatifs différents, au niveau de chaque donateur ou entre donateurs, est lui aussi susceptible de brouiller la relation entre les allocations de l'aide effectuées dans le monde réel et les différentes allocations normatives.

Parmi les éléments d'une politique d'aide, la question de l'allocation des moyens entre les différents bénéficiaires -règles d'éligibilité et de partage des ressources- est certainement une des plus stratégiques. Non seulement elle constitue un élément important en soi, mais elle exprime et révèle de façon claire et visible certains fondements de cette politique d'aide. Ce segment des politiques d'aide est dès lors plus qu'un autre appelé à être sujet de débat. Au cours de ces dernières années, ceci a été particulièrement le cas de l'allocation de l'aide publique au développement.

Cet article s'intéresse aux principes normatifs universels⁽¹⁾ qui peuvent guider cette allocation. On peut sans simplification excessive les ramener au nombre de trois : le principe de besoin, le principe d'efficacité et le principe d'égalité des chances. Ils ont en commun de placer la réduction de la pauvreté comme l'objectif premier de l'aide internationale. La première partie de cet article présente une courte revue de la littérature sur la question de l'allocation de l'aide au développement, structurée autour des différents principes normatifs d'allocation.

Une première question à résoudre concerne le passage de ces principes normatifs abstraits à une procédure opérationnelle permettant de déterminer une allocation optimale. Les travaux de Collier et Dollar ont proposé ce type de procédure pour le principe d'efficacité ou de sélectivité (Collier et Dollar, 2001). Cependant, ce principe a été contesté par plusieurs économistes mais aussi par des praticiens, au motif qu'il revient à accorder moins d'aide à ceux qui doivent faire face aux circonstances les plus adverses. La conceptualisation récente de cette critique a conduit à la construction d'une procédure d'allocation de l'aide selon un principe d'égalité des chances (Cogneau et Naudet, 2007). Elle a été reprise par le rapport de 2006 sur le développement dans le monde de la Banque mondiale consacré au thème de l'équité (Banque mondiale, 2005). La deuxième partie expose de manière simplifiée et comparative les deux procédures d'obtention d'une allocation optimale en termes de réduction de la pauvreté, proposées respectivement par Collier et Dollar, et Cogneau et Naudet. Elle montre en particulier que les deux approches diffèrent par le poids qu'elles confèrent à deux facteurs fondamentaux : la qualité des politiques et de la gouvernance d'une part, et les handicaps de croissance d'autre part.

Enfin une deuxième question, qui est le thème principal de cet article, consiste à comparer les allocations réelles de l'aide avec les allocations normatives optimales. Cette opération révèle les préférences implicites des donateurs, considérés individuellement ou collectivement, en évaluant comment les facteurs déterminants de l'allocation selon les différents principes retenus influent sur les choix réellement opérés par les donateurs. La

troisième partie applique les deux procédures normatives de manière rétrospective, en calculant deux suites d'allocations optimales pour la période 1996-2004. Elle procède à une première comparaison entre l'allocation réellement effectuée et les allocations normatives. Il est en particulier montré que dans la dernière période, l'allocation réelle de l'aide est plus proche d'une allocation s'inspirant d'un principe d'égalité de chances que d'une allocation conforme au principe de sélectivité.

La quatrième partie prolonge cette comparaison en procédant à l'analyse économétrique de l'influence sur l'allocation réelle des différents facteurs déterminant les allocations normatives, notamment l'indicateur de qualité des politiques pour l'allocation de Collier et Dollar et les perspectives de croissance pour l'allocation de Cogneau et Naudet. Cette analyse statistique permet d'apprécier les comportements normatifs implicites pour l'allocation globale de l'aide mais aussi pour l'allocation de donateurs particuliers. Elle confirme que l'allocation réelle agrégée est très proche d'une allocation de type Cogneau et Naudet, notamment dans la dernière période d'analyse (2002-2004). Elle révèle en revanche que la Banque mondiale et le Royaume-Uni se conforment plus au principe de sélectivité pour l'allocation de leur aide, tandis que les Etats-Unis apparaissent plus sensibles aux perspectives de croissance caractéristiques du principe d'égalité des chances.

Les principes d'allocation de l'aide : revue de littérature

La littérature sur l'allocation de l'aide est abondante. Il est possible de distinguer deux familles d'études qui se différencient par les questions posées. La première famille répond à une approche positive de l'allocation d'aide. Elle vise à identifier les critères de l'allocation effective de l'aide et à révéler les préférences des pays donateurs. Ces études ont initialement opposé un modèle *altruiste* d'allocation d'aide à un modèle *de politique étrangère des pays donateurs* (McKinlay et Little, 1978a, 1978b ; Maizels et Nissanke, 1984 ; Frey et Schneider, 1986 ; Trumbull et Wall, 1994 ; Gounder, 1994, 1999). La complexité des critères d'allocation et les problèmes économétriques engendrés par l'estimation séparée de deux modèles ont abouti à l'estimation de modèles *hybrides* tenant compte simultanément des deux critères précédents. Les estimations économétriques de modèles hybrides (Alesina et Dollar, 2000 ; Alesina et Weber, 2002 ; Chauvet, 2003 ; Berthélemy et Tichit, 2004) concluent toutes à la prédominance des intérêts stratégiques et commerciaux dans les critères d'allocation lorsque l'on considère l'aide d'un donateur bilatéral. Les besoins des pays receveurs

comptent aussi, mais dans une moindre mesure. D'autres facteurs, tels que l'instabilité socio-politique ou la qualité des institutions, entrent également en jeu. Cette courte présentation des travaux sur l'allocation effective de l'aide n'a pas pour objet d'être exhaustive – McGillivray (2003) en propose une revue détaillée – mais vise à souligner la difficulté de conclure sur les motivations révélées des pays donateurs. De fait, beaucoup des variables introduites dans les estimations d'allocation d'aide peuvent s'interpréter soit en termes d'intérêts des pays donateurs, soit en termes de besoins soit encore en termes de performance des pays receveurs.

La seconde famille d'études adopte une approche normative et identifie les critères d'une allocation optimale de l'aide, en fonction d'un objectif donné. Plusieurs principes normatifs d'allocation d'aide ont été identifiés : un principe de *besoins*, un principe d'*efficacité* et un principe d'*équité*. Le principe d'allocation selon les besoins a longtemps été hégémonique du point de vue normatif avant d'être contesté dans les années quatre-vingt-dix (Easterly, 1997). Il opère un spectaculaire retour avec les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les travaux qui fondent le Rapport sur le projet du millénaire (Sachs, 2005), tout en provoquant dans le même temps une contestation encore plus vive (Easterly, 2005). Les analyses de l'allocation de l'aide se référant au critère de besoin ont tenté de mesurer objectivement les besoins en aide extérieure associés à un objectif donné. Rentrent dans ce cadre l'ensemble des travaux de modélisation qui ont conduit à établir le déficit de financement d'un pays pour atteindre un niveau satisfaisant de croissance – sur le modèle du double déficit, voir Chenery et Strout (1966). Les travaux récents essayant d'identifier le financement extérieur nécessaire à la réalisation des OMD pour différents pays renouvellent ce type de démarche (Sachs, 2005).

Les analyses normatives de l'allocation qui se fondent sur un principe d'efficacité prennent leurs racines dans la vaste littérature sur l'efficacité de l'aide en termes de croissance. À la suite du constat d'une efficacité différenciée de l'aide selon les caractéristiques des pays receveurs, notamment leurs politiques et leurs institutions (Burnside et Dollar, 2000), l'allocation de l'aide est devenue en elle-même un instrument de son efficacité, donnant naissance à un principe de *sélectivité de l'aide* (World Bank, 1998). Les travaux sur l'allocation optimale suivant un principe d'efficacité qui ont eu le plus de retentissement sont ceux de Collier et Dollar (1999, 2001, 2002). En se fondant sur l'étude de Burnside et Dollar, ils déterminent une allocation de l'aide dont l'objectif est de maximiser la réduction mondiale de la pauvreté. Leur méthode est présentée plus en détail dans la section suivante. Ce renouveau conceptuel a déclenché plusieurs séries de travaux. Certains ont cherché à raffiner l'analyse des facteurs

de différenciation de l'efficacité de l'aide afin d'enrichir le principe d'allocation efficace de l'aide (Collier et Dehn, 2001) ou au contraire de contester l'allocation de Collier et Dollar (Guillaumont et Chauvet, 2001 ; Daalgard *et alii*, 2004).

Le troisième courant d'analyse sur l'allocation optimale de l'aide est embryonnaire. Il s'appuie sur le principe d'égalité des chances et introduit l'idée de handicap structurel comme facteur à prendre en compte dans l'allocation de l'aide (Llavorador et Roemer, 2001 ; Cogneau et Naudet, 2007). La méthode proposée par Cogneau et Naudet⁽²⁾ est présentée dans la section suivante. Outre de nombreuses difficultés dans la spécification des modèles et le choix des variables, on peut opposer à l'allocation sélective fondée sur le principe d'efficacité une contestation à *la Sen* sur sa compatibilité avec un principe d'équité : la maximisation de l'efficacité comme principe d'attribution de l'aide ne respecte pas l'égalité des chances et conduit inévitablement à défavoriser ceux qui ont une moindre capacité structurelle de transformation des ressources en résultats, indépendamment de la nature des efforts réalisés en termes par exemple d'amélioration des politiques.

Les approches positives et normatives de l'allocation d'aide se rejoignent dans une troisième famille de travaux qui tente d'identifier la place des critères normatifs dans l'allocation effective de l'aide. Ces analyses évaluent les performances des pays donateurs. Certains auteurs ont construit des indicateurs très simples évaluant les performances des différents pays du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD) en fonction de leur prise en compte des besoins des pays receveurs (McGillivray, 1989 ; White, 1992 ; McGillivray et White, 1994). D'autres ont construit des indicateurs plus complexes saisissant le degré de sélectivité des pays receveurs en fonction de la pauvreté et de la qualité de l'environnement institutionnel et économique des pays receveurs (Roodman, 2004). Enfin, Dollar et Levin (2004) ont tenté d'évaluer, par des estimations économétriques, les poids respectifs des différents critères d'une allocation efficace – pauvreté et qualité des institutions et des politiques économiques – dans les choix d'allocation des différents bailleurs de fonds. Leur étude suggère que les bailleurs de fonds qui accordent une place importante à la pauvreté comme critère de sélectivité sont aussi ceux qui tiennent le plus compte de la qualité des politiques économiques. Ces auteurs mettent également en évidence que ce n'est que depuis le milieu des années quatre-vingt-dix que la qualité des politiques joue sur les choix d'allocation. En réponse à l'étude de Dollar et Levin, Amprou *et alii* (2005) défendent que d'autres critères de sélectivité – vulnérabilité des pays receveurs aux chocs extérieurs et faibles niveaux de capital humain – devraient être pris en compte dans l'évaluation des performances des pays donateurs.

Sélectivité versus égalité des chances

Cette partie présente de manière résumée les deux allocations normatives proposées respectivement par Collier et Dollar et par Cogneau et Naudet, la première illustrant une approche dite par la sélectivité et la seconde une approche par l'égalité des chances. Le lecteur est renvoyé aux articles publiés par ces auteurs dans la revue *World Development* pour une présentation plus détaillée, et notamment à l'article de Cogneau et Naudet pour une illustration empirique, de nature prospective (à l'horizon 2015), de la différence entre les deux approches. La section suivante fournit une illustration différente, de nature rétrospective (sur la période 1996-2004).

Collier et Dollar (C&D) dans une série de travaux influents et novateurs (1999, 2001, 2002) ont proposé une méthode pour déterminer une allocation optimale de l'aide internationale établie selon le principe d'une efficacité maximale en termes de lutte contre la pauvreté.

Ils s'appuient sur une équation de croissance mettant en avant une efficacité de l'aide décroissante et différenciée selon la qualité de l'environnement politique et institutionnel⁽³⁾.

$$(1) \Delta H / H = -\varepsilon G = -\varepsilon [f(\text{PIB} / \text{hab. initial}, \\ \text{région}, \text{ICRGE}, \text{CPIA}, \text{Aide}, \text{Aide}^2, \\ \text{Aide} \times \text{CPIA}) + u]$$

Le taux de pauvreté monétaire (H) est censé varier avec la croissance (G) selon une élasticité ε . Les déterminants de la croissance sont écrits comme une fonction linéaire f mettant en jeu le PIB par habitant initial (en 1996), une indicatrice régionale (Afrique, Asie de l'Est, etc.), la variable ICRGE de qualité des institutions proposée par Knack et Keefer (1995), le *Country Policy and Institutional Assessment (CPIA)* calculé par la Banque mondiale, le ratio aide sur PIB et deux termes quadratiques : l'aide rapportée au PIB élevée au carré et l'aide rapportée au PIB croisée avec le *CPIA*. Le terme u recouvre tous les déterminants non observables idiosyncrasiques et/ou conjoncturels de la croissance.

C&D déterminent alors la distribution de l'aide, à aide totale donnée, qui maximise le nombre de pauvres sortis de leur condition, ce qui revient à égaliser entre les pays les efficacités marginales de l'aide. L'aide optimale pour le pays i est obtenue selon la formule suivante :

$$(2) a_i^{CD} = C_1 \text{CPIA}_i - C_2 (1/\varepsilon_i) (y_i / H_i) N_i^b$$

L'aide optimale à un pays dépend donc positivement de la qualité de ses politiques et de ses institutions (*CPIA*), de son taux de pauvreté (H) et de l'élasticité

de la pauvreté à la croissance (ε), et négativement du niveau de PIB par habitant (Y) et de la population (N). b est un paramètre *ad hoc* indiquant le degré de préférence des donateurs pour les petits pays. Il vise à introduire dans l'allocation optimale l'influence de la population telle qu'elle est constatée dans la pratique des bailleurs de fonds : de même que l'aide par habitant, l'aide rapportée au PIB est en moyenne supérieure dans les pays les moins peuplés, par exemple les petites îles, notamment à cause d'indivisibilités. Chez C&D, l'introduction de ce paramètre b permet d'éviter que le principe d'efficacité conduise à attribuer l'essentiel de l'aide à un pays à la fois très peuplé, pauvre et bien noté par la Banque mondiale, comme l'Inde. C_1 et C_2 sont des constantes faisant intervenir les paramètres de l'équation de croissance estimée par C&D, notamment l'influence de la qualité des politiques sur l'efficacité de l'aide, et le montant total de l'enveloppe d'aide disponible.

Cogneau et Naudet (C&N) ont choisi de respecter le plus possible les spécifications de C&D, mais en retenant un principe d'allocation différent d'égalité des chances afin de comparer les principes normatifs d'efficacité et d'équité en matière de réduction de la pauvreté. Tels qu'ils sont énoncés par Marc Fleurbaey (1998), les deux critères caractéristiques de la théorie *post-welfariste* de la justice qui fondent le principe d'égalité des chances sont le critère de compensation des handicaps et le critère de récompense naturelle des efforts⁽⁴⁾. Cogneau et Naudet effectuent une lecture *post-welfariste* des équations de croissance et de réduction de la pauvreté retenues par C&D. Cela les conduit à distinguer dans les performances de croissance et de réduction de la pauvreté des pays, un effet dû à des handicaps structurels idiosyncrasiques, un effet dû aux efforts de politiques fournis et leur interaction éventuelle avec les handicaps. Par ailleurs, ils isolent l'effet de l'aide et de ses interactions avec les deux autres facteurs :

$$(3) \Delta H / H = g_1(\text{handicap}) + g_2(\text{effort}, \text{handicap}) \\ g_3(\text{aide}, \text{effort}, \text{handicap})$$

Le cadre utilisé par C&D se prête bien à une lecture *post-welfariste*. En effet, d'une part le *CPIA* est considéré comme le résultat d'un effort propre aux pays concernés et d'autre part les autres variables de l'équation (1), hormis l'aide, (PIB par habitant initial, région, institutions, élasticité croissance/pauvreté) sont considérées comme des éléments de handicap qui influencent le potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté. En réarrangeant les termes de l'équation (1), C&N obtiennent formellement :

$$(4) \Delta H_i / H_i = -\varepsilon g_i^e - \varepsilon \beta (\text{CPIA}_i^e - \text{CPIA}_i^m) \\ - \varepsilon_i (\alpha_1 \text{Aide}_i - \alpha_2 \text{Aide}_i^2 + \gamma \text{Aide}_i \times \text{CPIA}_i^e)$$

α_1, α_2 et γ sont trois paramètres positifs, pour lesquels C&D ont proposé une estimation. Pour un horizon de moyen terme fixé (T), g^e représente le potentiel de croissance du pays si son effort politique est égal à la moyenne des autres pays ($CPIAm$) et s'il ne reçoit aucune aide ; il regroupe d'une part l'influence des autres variables observables de l'équation (1) (PIB par habitant initial, qualité des institutions ($ICRGE$) et indicatrice régionale) et d'autre part celle de facteurs idiosyncrasiques résiduels regroupés dans le terme u ⁽⁵⁾. $CPIA^e$ représente la valeur espérée ou prédite du $CPIA$ sur le même horizon T . L'horizon qui s'impose naturellement pour les perspectives de pauvreté est 2015, en cohérence avec celui des objectifs du millénaire pour le développement énoncés par les Nations unies.

Afin de respecter le second principe de récompense naturelle, C&N proposent de mettre de côté le second terme du membre de droite de l'équation (4), c'est-à-dire la réduction de la pauvreté provenant de l'effet des efforts des pays. Cette exclusion permet de fonder l'égalité des chances sur une variable qui ne dépend plus que des handicaps structurels des pays. En effet, il ne serait pas conforme au principe d'égalité des chances d'accorder une aide plus importante à un mauvais gouvernement dont les politiques nuisent à la réduction de la pauvreté. Cogneau et Naudet écrivent donc le taux de pauvreté associé aux facteurs de handicap, c'est-à-dire la probabilité pour l'individu représentatif de chaque pays d'être pauvre à l'horizon T , de la manière suivante :

$$(5) H_i^e(Aide) = H_{i0} [1 - \varepsilon_i g_i^e - \varepsilon_i (\alpha_1 Aide_i - \alpha_2 Aide_i^2 + \gamma Aide_i \times CPIA_i^e)]^T$$

Comme le montre l'équation (5), cette projection de pauvreté dépend bien sûr d'un facteur supplémentaire de handicap, la pauvreté initiale (H_0) du pays⁽⁶⁾. L'aide optimale calculée est ensuite celle qui minimise le maximum des risques de pauvreté à l'horizon choisi :

$$(6) \text{Min Max} [H^e(Aide)]$$

sous la contrainte d'une enveloppe d'aide fixée.

Si la productivité marginale de l'aide n'était pas influencée par l'effort produit ($\gamma=0$), l'allocation de l'aide ne dépendrait que de la distribution des trois variables de handicap : pauvreté initiale, potentiel de croissance et élasticité de la pauvreté à la croissance. Elle obéirait strictement aux deux principes *post-welfaristes* : compensation des handicaps et récompense naturelle. L'omission du second terme du côté droit de l'équation (4) fait que deux pays ayant le même niveau de handicap reçoivent le même montant d'aide (compensation), mais que le pays le mieux gouverné bénéficie du fruit de ses efforts à

travers une plus forte réduction de la pauvreté (récompense naturelle). La prise en compte du terme d'interaction ($\gamma \neq 0$) introduit un principe minimal d'efficacité au sein de l'allocation selon l'égalité des chances. Elle traduit le fait que les capacités d'absorption de l'aide sont hétérogènes entre les pays. L'équation de croissance (1) posée par Collier et Dollar suggère en effet que l'aide devient totalement inefficace au-dessus d'un certain niveau $Aide_max$ qui dépend de la qualité des politiques mises en œuvre telle que mesurée par le $CPIA$:

$$Aide_max_i = (\alpha_1 + \gamma CPIA_i^e) / 2\alpha_2 \quad (7)$$

Ce principe d'efficacité fait ainsi qu'à handicap structurel donné, un bon gouvernement pourra recevoir plus d'aide qu'un mauvais gouvernement, dans la mesure où sa capacité d'absorption de l'aide sera plus élevée. Il permet d'utiliser le plus efficacement possible l'argent du contribuable, tout en atteignant l'objectif normatif d'égalité des chances⁽⁸⁾. Cependant, la sélectivité de l'aide est ici limitée à cet argument de capacité d'absorption, tandis que chez Collier et Dollar elle conduit à conférer une récompense supplémentaire aux bons gouvernements, liée au fait qu'ils contribuent plus à la réduction de la pauvreté mondiale.

Au bout du compte, quelle que soit la méthode retenue pour prédire la capacité d'absorption, l'allocation optimale est de fait calculée sous cette contrainte d'efficacité :

$$(7) \text{Min Max} [H^e(Aide) | 0 \leq Aide < Aide_max]$$

L'algorithme de minimaximisation consiste à attribuer l'aide selon une procédure incrémentale. Il attribue d'abord l'aide au pays ayant la perspective de pauvreté la plus sombre en 2015 jusqu'à ce que cette perspective rejoigne celle du pays suivant, ou bien jusqu'à saturer sa capacité d'absorption (c'est-à-dire jusqu'à que l'aide n'ait plus d'efficacité en termes de réduction de la pauvreté). Puis l'aide est affectée au second pays dans l'ordre des perspectives de pauvreté, et ainsi de suite jusqu'à épuisement de l'enveloppe globale d'aide à allouer. À la fin de la procédure d'allocation, il existe trois types de pays :

- les pays qui ne reçoivent aucune aide parce que leurs handicaps de croissance sont faibles et leurs perspectives de réduction de la pauvreté élevées ;
- les pays qui reçoivent de l'aide et dont la capacité d'absorption n'est pas saturée ; la distribution de l'aide égalise les perspectives de pauvreté au sein de ce groupe ;
- enfin les pays dont la capacité d'absorption est saturée ; ces pays ont fréquemment des perspectives de pauvreté qui demeurent sombres, mais l'aide ne peut rien de plus pour eux.

Au total, l'aide optimale du point de vue de l'égalité des chances dépend premièrement et fondamentalement du handicap propre à chaque

pays : taux de pauvreté initial d'une part, perspectives de croissance et élasticité pauvreté /croissance d'autre part. Le poids relatif de ce premier élément de handicap par rapport aux deux autres varie évidemment en fonction de l'éloignement de l'horizon temporel considéré. Enfin l'allocation optimale est secondairement sensible à la qualité des politiques au titre de l'augmentation associée de la capacité d'absorption.

Par construction, elle partage avec l'aide optimale du point de vue de la sélectivité une sensibilité forte à la pauvreté des pays. La qualité des politiques n'y intervient qu'au titre de la capacité d'absorption tandis que cette variable constitue la seconde variable fondamentale de l'approche par la sélectivité. En revanche, les perspectives de croissance n'interviennent pas du tout dans le principe de sélectivité. Enfin, l'élasticité de la pauvreté à la croissance joue un rôle opposé dans les deux allocations. Alors que l'allocation selon l'égalité des chances conduit à considérer cette élasticité comme un élément de handicap et donc à la compenser, l'allocation selon la sélectivité favorise, toutes choses égales par ailleurs, les pays à forte élasticité, conformément à sa logique de maximisation de l'efficacité de l'aide (voir équation (2) ci-dessus). En particulier, pour un même taux de pauvreté, elle favorise les pays où les inégalités sont moins fortes et où la profondeur de la pauvreté (distance du pauvre moyen à la ligne de pauvreté) est moins accentuée.

Simulation d'allocations normatives sur la période 1996-2004

Dans cette partie, nous reconstituons rétrospectivement, pour la période 1996-2004, deux mondes virtuels où un bailleur de fonds représentatif aurait choisi chaque année d'allouer son aide selon l'un des deux principes normatifs, plutôt que l'aide qui a été effectivement déboursée. Nous supposons qu'il prend pour acquis les paramètres α_1 , α_2 et γ de l'équation de croissance estimée par C&D. L'enveloppe d'aide annuelle est par ailleurs la même que celle de l'aide effective.

Afin de calculer chaque année l'aide optimale selon la sélectivité, ce planificateur international fictif a besoin de connaître les différentes variables de l'équation (2) : la notation accordée par la Banque mondiale (*CPIA*), l'élasticité de la pauvreté à la croissance, et les niveaux respectifs du taux de pauvreté, du PIB par habitant et de la population.

Étant donné la valeur des paramètres retenus par C&D, pour un pays i à l'année t :

$$(8) a_{it}^{CD} = 2,6 CPIA_{it-1} - (\lambda_t / 0,07)(1 / \varepsilon_{it})$$

$$(y_{it} / H_{it}) N_{it}^{0,32}$$

La valeur du paramètre b de population (voir équation (2)) est celle retenue par C&D : $b = 0,32$. λ_t correspond au prix implicite de la valeur de l'aide. Il est recalculé chaque année de façon à ce que le montant total de l'aide allouée soit exactement égal à l'enveloppe de l'aide effectivement versée. La valeur précise du *CPIA* n'étant pas publiée par la Banque mondiale, nous retenons ici le *CPIA* divisé en quintiles (de 1 : très mauvaises politiques à 5 : très bonnes politiques) provenant de la notation de la Banque mondiale pour l'année précédente.

En ce qui concerne les élasticités ε_{it} , nous nous inspirons des calculs proposés par Bourguignon (2003). Nous reconstituons une élasticité théorique de la pauvreté à la croissance pour l'année t , en supposant la log-normalité de la distribution du revenu. Sous l'hypothèse de log-normalité et sous l'hypothèse supplémentaire d'une inégalité de revenu constante, le taux de pauvreté à 2 dollars par jour et son élasticité s'écrivent tous les deux comme des fonctions non linéaires décroissantes du niveau de PIB par habitant :

$$(9) H_{it} = \Phi \{ [\ln(2 \times 365) - \ln(a_i y_{it})] / \sigma_i + \sigma_i / 2 \}$$

$$(10) \varepsilon_{it} = \{ \varphi [\Phi^{-1}(H_{it})] / H_{it} \} / \sigma_i$$

où Φ (respectivement φ) est la fonction de répartition (respectivement fonction de densité) de la loi normale et σ_i est l'écart type de la distribution du logarithme népérien (\ln) du revenu, supposée constante dans le temps⁽⁹⁾. Le paramètre a_i a été calculé à partir des taux de pauvreté à 2 dollars par jour retenus par Collier et Dollar dans leur article de 2001, par une inversion de l'équation (9). Les taux de pauvreté étant basés sur la consommation par habitant observée au niveau des ménages, a_i reflète l'écart entre ce dernier indicateur de niveau de vie et le PIB par habitant. Il est lui aussi supposé constant dans le temps. En l'absence de données annuelles exhaustives sur l'évolution de la pauvreté par pays sur la période 1996-2004, l'équation (9) nous permet simplement de reconstituer cette variable à partir de l'évolution du PIB par habitant.

Afin de calculer chaque année l'aide optimale selon l'égalité des chances, le planificateur international a besoin de connaître les différentes variables de l'équation (5). La reconstitution du niveau du taux de pauvreté H_{it} et l'estimation de l'élasticité de la pauvreté à la croissance ε_{it} viennent d'être présentées. La connaissance de la notation de la Banque mondiale de l'année précédente $CPIA_{it-1}$ est

également nécessaire afin de calculer l'aide maximale possible pour les années suivantes, prenant en compte la capacité d'absorption des pays, selon le principe exposé dans l'équation (7). La dernière variable stratégique pour cette allocation est la perspective de croissance g_{it}^e entre l'année t et l'horizon temporel choisi T , à savoir l'année 2015. Nous avons choisi d'estimer cette perspective de croissance à partir des performances de croissance observées sur une période mobile de dix ans, soit entre $t-10$ et t . Afin de respecter le principe de récompense naturelle (voir ci-dessus), nous soustrayons de cette croissance l'effet cumulé du $CPIA$ sur la période :

$$(11) g_{it}^e = \ln(y_{it}) - \ln(y_{it-10}) - \beta CPIA_i(t-10; t-1)$$

$\beta=0,64$ est l'effet de la notation $CPIA$ sur la croissance dans les estimations de C&D (voir équation (4)). $CPIA_i(t-10; t-1)$ est la moyenne des quintiles de $CPIA$ sur la période $[t-10; t-1]$. Pour l'année t considérée entre 1996 et 2004, la perspective de pauvreté à l'horizon $T=2015$ s'écrit de la façon suivante, en reprenant l'équation (5) :

$$(12) H_i^e(Aide) = H_{it} [1 - \varepsilon_{it} g_{it}^e - \varepsilon_{it} (\alpha_1 Aide_{it} - \alpha_2 Aide_{it}^2 + \gamma Aide_{it} \times CPIA_{it-1})]^{T-t}$$

Dès lors que l'horizon considéré est fixe ($T=2015$) et non pas mobile ($T = t + 19$), l'équation (12) montre que le poids du terme entre crochet décroît au profit de l'influence de la pauvreté de chaque année H_{it} , quand t se rapproche de 2015 (voir résultat du tableau 1).

Pour chaque année entre 1996 et 2004, la minimaximisation suivante est effectuée par l'algorithme décrit à la fin de la section précédente, afin d'aboutir à une suite des allocations selon l'égalité des chances (a_{it}^{CN}) :

$$(13) \text{Min Max} \{H_i^e(Aide_{it})\}_i$$

tels que $Aide_{it} < Aide_{\text{max}_{it}}$

Sous les contraintes :

$$0 \leq Aide_{it} \leq Aide_{\text{max}_{it}}$$

$$\sum_i Aide_{it} y_{it} N_{it} = A_t$$

A_t est l'enveloppe d'aide disponible pour l'année t . $Aide_{\text{max}_{it}} = (\alpha_1 + \gamma CPIA_{it-1}) / 2\alpha_2$ représente la capacité d'absorption du pays.

En suivant les deux procédures qui viennent d'être décrites, nous aboutissons ainsi à deux suites d'allocations d'aide, la première correspondant à l'application de la proposition de Collier et Dollar (a_{it}^{CD}), la seconde à l'application de la proposition de Cogneau et Naudet (a_{it}^{CN}).

Le tableau 1 montre que, quelle que soit la sous-période triennale considérée, l'allocation effective de l'aide est plus proche de l'allocation selon l'égalité des chances (C&N) que de l'allocation selon la sélectivité (C&D). On observe une légère tendance au rapprochement entre l'allocation effective et les allocations normatives. Alors que les deux allocations normatives s'avèrent pratiquement orthogonales dans les deux premières

Tableau 1 : corrélations entre l'allocation effective et les deux allocations normatives entre 1996 et 2004

	1996-1998			1999-2001			2002-2004		
	Eff.	C&D	C&N	Eff.	C&D	C&N	Eff.	C&D	C&N
Aide effective	1,00	0,33	0,53	1,00	0,37	0,55	1,00	0,37	0,58
Aide C&D		1,00	0,03		1,00	0,04		1,00	0,23
Aide C&N			1,00			1,00			1,00

Champ : 104 pays bénéficiaires.

Méthode : coefficient de corrélation de Pearson entre la variable en ligne et la variable en colonne. Les allocations d'aide sont exprimées en proportion du PIB (moyennes triennales).

Lecture : Aide Effective : Aide déboursée selon le CAD de l'OCDE. C&D : aide calculée à partir de l'équation (8) et (9)-(10). C&N : aide calculée à partir des équations (11)-(13) et (9)-(10).

Tableau 2 : aide rapportée au PIB régional

	1996-1998			1999-2001			2002-2004		
	Eff.	C&D	C&N	Eff.	C&D	C&N	Eff.	C&D	C&N
Afrique sub-saharienne	1,5	1,3	1,2	1,2	1,7	1,2	1,6	1,4	1,3
Afrique du Nord et Jordanie	0,7	0,2	0,0	0,5	0,3	0,0	0,5	0,0	0,0
Asie du Sud	0,2	0,3	0,6	0,1	0,3	0,6	0,1	0,4	0,6
Asie de l'Est et Pacifique	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Amérique latine et Caraïbes	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Europe de l'Est et Asie c.	0,2	0,1	0,4	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0
Ensemble	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

Lecture : part en pourcentage de l'aide versée (Eff.) ou préconisée (C&D, C&N) en proportion du PIB régional en parité de pouvoir d'achat.

sous-périodes, le coefficient de corrélation étant proche de zéro, on constate un rapprochement sensible entre 2002 et 2004 où la corrélation atteint 0,2.

Lorsqu'on regroupe les allocations aux pays par grandes régions, plusieurs sources de divergences sont visibles (tableau 2). Elles apparaissent toutefois plus proches que ne l'indiquent les coefficients de corrélation, ce qui signifie qu'une partie importante de leurs différences se situe dans la sélection des récipiendaires au sein de chaque région (voir la quatrième partie).

En comparaison des deux autres allocations, et sur toute la période, l'allocation selon l'égalité des chances (C&N) conduit à accorder un peu moins d'aide à certains pays d'Afrique sub-saharienne, principalement au profit de certains pays d'Asie du Sud (tableau 2). Elle préconise en revanche de négliger presque totalement l'Afrique du nord et le Moyen-Orient où les niveaux de pauvreté sont relativement plus faibles et l'Asie de l'est et le Pacifique, dont les perspectives de réduction de la pauvreté sont nettement plus favorables qu'ailleurs (voir tableau 3). D'autre part, en début de période les perspectives de croissance particulièrement négatives (-3,8% en moyenne) de quelques pays d'Europe de l'est (Bulgarie, Moldavie, Roumanie, Ukraine) et d'Asie centrale (Tadjikistan, Turkménistan, Kirghizstan) sont tirées de la période juste postérieure à l'effondrement du bloc

soviétique. Elles conduisent temporairement à préconiser une aide importante à ces pays, supérieure à celle qu'ils ont reçue. Combinée à leur niveau de pauvreté initialement faible, l'amélioration rapide de leurs perspectives conduit ensuite à diminuer fortement l'aide C&N qui devient nulle pour cette région en 2004.

En fin de période, le profil régional des deux allocations normatives s'avère finalement relativement proche. Ces deux allocations consacrent plus des trois quarts de l'enveloppe totale aux deux sous-continentes les plus pauvres, l'Afrique sub-saharienne et l'Asie du Sud, contre seulement un peu plus de la moitié dans le cas de l'aide effectivement déboursée (tableau 4). Parmi ces deux sous-continentes, c'est en fait l'Asie du Sud qui est la principale bénéficiaire des allocations normatives, puisque l'aide reçue par cette région est triplée voire quadruplée, en comparaison de l'allocation réelle. Cette dernière est en effet plus dispersée, notamment pour des motifs géostratégiques ou politiques qui ne sont pas considérés par les allocations normatives, par exemple en Jordanie, en Asie centrale ou en Indonésie (avant le tsunami).

Tableau 3 : évolution des critères des allocations normatives

	N	1996-1998			1999-2001			2002-2004		
		H	CPIA	ϵg^e	H	CPIA	ϵg^e	H	CPIA	ϵg^e
Afrique sub-saharienne	38	72	2,6	-0,8	69	2,6	-0,8	65	2,5	-0,3
Afrique du Nord et Jordanie	5	26	3,4	-3,3	22	3,2	-1,9	17	3,5	-0,8
Asie du Sud	5	71	3,1	0,7	65	3,1	0,8	59	3,4	0,4
Asie de l'Est et Pacifique	12	52	3,4	2,1	48	2,7	1,7	43	3,0	1,1
Amérique latine et Caraïbes	24	45	3,3	-0,3	42	3,7	-0,7	39	3,5	-1,1
Europe de l'Est et Asie c.	20	33	3,0	-3,8	26	3,3	2,0	18	3,5	7,2
Ensemble	104	54	3,0	-1,0	50	3,0	0,1	45	3,1	1,1

Méthode : moyennes triennales et régionales non pondérées.

Lecture : N : nombre de pays; H : taux de pauvreté initial en pourcentage, tel que reconstitué à partir de l'équation (9) ; CPIA : quintile du CPIA de l'année précédente; ϵg^e : perspective de réduction de la pauvreté en pourcentage (un signe négatif indique une augmentation de la pauvreté).

Tableau 4 : distribution de l'aide par région

	1996-1998			1999-2001			2002-2004		
	Eff.	C&D	C&N	Eff.	C&D	C&N	Eff.	C&D	C&N
Afrique sub-saharienne	36	31	28	32	46	34	45	39	38
Afrique du Nord et Jordanie	10	3	0	8	4	0	7	1	0
Asie du Sud	12	23	42	12	23	51	11	36	49
Asie de l'Est et Pacifique	18	23	0	19	8	1	12	7	1
Amérique latine et Caraïbes	11	11	2	11	14	6	10	11	12
Europe de l'Est et Asie c.	13	9	28	18	5	8	15	6	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Montant total en milliards de \$	37			37			44		

Lecture : Part en pourcentage de chaque région dans l'aide versée (Eff.) ou préconisée (C&D, C&N).

L'allocation de l'aide est-elle influencée par les critères d'allocation normative ?

Comment expliquer ces corrélations et leurs évolutions ? L'allocation effective de l'aide est-elle influencée par les différents critères des allocations normatives et si oui, par lesquels ? L'influence de ces critères a-t-elle évolué depuis le milieu des années 1990 ? Pour répondre à ces questions, nous procédons à l'estimation économétrique d'équations d'allocation d'aide en introduisant les différents critères des allocations optimales (pauvreté, qualité des institutions et des politiques économiques, handicap structurel, population) comme facteurs explicatifs de l'aide effective et des aides optimales calculées dans la partie précédente. L'objet de cette analyse économétrique est de comparer l'influence des différents critères normatifs d'allocation sur l'allocation réelle de l'aide et l'influence de ces critères sur les allocations optimales de type C&D ou C&N. L'estimation des allocations optimales sert donc de référence dans cette comparaison. La significativité et l'ampleur des coefficients permettront d'identifier si les déterminants de l'allocation effective de l'aide se rapprochent plus de ceux d'une allocation de type C&N ou de type C&D.

Le débat sur l'allocation optimale de l'aide est susceptible d'avoir influencé l'attitude des bailleurs de fonds avec retard. Les travaux de Collier et Dollar (2001, 2002) eurent leurs premiers échos dans les agences d'aide bilatérale au début des années 2000. Notre échantillon couvre la période 1996-2004, et est divisé en sous-périodes de trois ans. Pour saisir les évolutions dans la prise en compte des critères des allocations normatives, nous avons introduit ces critères en interaction avec une variable muette pour la dernière période de notre échantillon, 2002-2004 (M_t):

$$\begin{aligned} AIDE_{it} = & \alpha_1 POV_{it} + \alpha_2 POV_{it} \times M_t + \alpha_3 POP_{it} \\ & + \alpha_4 POP_{it} \times M_t + \alpha_5 POL_{it} + \alpha_6 POL_{it} \times M_t \\ & + \alpha_7 HAND_{it} + \alpha_8 HAND_{it} \times M_t + \alpha_9 M_t + \varepsilon_{it} \end{aligned}$$

où i représente le pays receveur, t la période temporelle. POV_{it} est saisie par le revenu par habitant⁽¹⁰⁾, POP_{it} est la population, POL_{it} est la qualité des institutions et des politiques économiques mesurée par les quintiles du *CPIA* et $HAND_{it}$ est une variable de handicap structurel saisie par les taux de croissance passés⁽¹¹⁾. La variable de population est introduite pour saisir le biais en faveur des petits pays mis en évidence dans la littérature empirique. Nous procédons à ces estimations sur différentes variables d'aide. Le cœur de notre analyse concerne l'aide réelle totale, mais les régressions portant sur les aides optimales de C&D et de C&N ont également été estimées à titre de points

de comparaison. Ces régressions portant sur les allocations normatives n'apportent aucune information supplémentaire, ne constituant qu'une linéarisation des fonctions, implicites ou explicites, qui président à leur construction. Enfin, l'analyse est complétée par des régressions portant sur les aides de l'Association internationale pour le développement de la Banque mondiale (AID) et sur les aides bilatérales les plus importantes (États-Unis, Japon, France, Royaume-Uni).

Il ne s'agit pas ici de proposer une analyse causale des déterminants exhaustifs de l'allocation d'aide. Il ne s'agit pas non plus d'évaluer, à la façon de Dollar et Levin (2004) ou Amprou *et alii* (2005), les performances des différents pays donateurs en fonction de critères de sélectivité⁽¹²⁾. Il s'agit seulement d'identifier dans quelle mesure l'allocation réelle de l'aide s'avère corrélée aux critères des allocations normatives. Cela a une implication importante concernant la procédure que nous employons : nous ne tenons pas compte des multiples déterminants de l'allocation de l'aide déjà mis en évidence dans la littérature (intérêts stratégiques et commerciaux des pays donateurs, facteurs politiques et institutionnels etc.).

Étant donné la structure de panel des données analysées, plusieurs options d'estimation sont possibles afin d'effectuer une comparaison économétrique entre les facteurs de l'allocation effective et ceux des allocations normatives. Il est en particulier possible de considérer que certains facteurs structurels idiosyncrasiques, partiellement inobservables et stables dans le temps, influencent l'allocation moyenne reçue par chaque pays sur l'ensemble de la période, par exemple certains intérêts politiques et géostratégiques permanents des pays donateurs. Ces facteurs peuvent être traités comme des caractéristiques aléatoires et indépendantes des autres variables influençant l'aide de manière plus conjoncturelle, ou comme des caractéristiques fixes et intangibles des pays. D'autres spécifications sont également possibles, comme celle qui introduirait une dépendance dynamique entre l'aide reçue à la période courante et les aides reçues dans le passé.

La première option d'estimation consiste à négliger l'influence de la partie inobservable de ces facteurs structurels idiosyncrasiques et à estimer les équations d'allocation d'aide par la méthode des moindres carrés ordinaires. Cette option est en fait la plus fidèle aux principes qui guident la construction des allocations normatives, qui nulle part ne font intervenir ce type de facteurs. Nous avons en conséquence privilégié cette option dans les résultats présentés.

Une seconde option consiste à inclure des effets individuels aléatoires et à estimer les équations d'allocation d'aide par les moindres carrés

quasi-généralisés. Elle paraît peu adaptée parce que l'ensemble de pays considéré ne résulte pas d'un tirage d'échantillon, mais représente à peu près exhaustivement l'univers des pays récipiendaires d'aide. Par ailleurs, le risque associé à l'introduction d'effets aléatoires est qu'ils soient corrélés avec une ou plusieurs variables explicatives du modèle, entraînant un biais d'endogénéité⁽¹³⁾.

Une troisième option consiste à inclure dans le modèle d'allocation d'aide des effets individuels non-aléatoires ou fixes et à estimer les équations en *within*. Ce type d'estimation permet d'absorber l'ensemble des facteurs structurels, observables et non observables, qui influencent l'allocation moyenne reçue par chaque pays sur l'ensemble de la période. Cette dernière option peut permettre de révéler dans quelle mesure des changements de court terme dans les facteurs déterminant les allocations normatives ont influencé à *la marge* l'allocation effective de l'aide. Il est en effet possible que les principes normatifs n'aient qu'une influence marginale sur l'allocation effective, une fois mis de côté toute une série d'autres facteurs, notamment politiques et géostratégiques, qui déterminent un niveau d'aide *structurel* ou *fondamental* pour chaque pays. Des estimations prenant en compte des effets fixes pays ont donc été mises en œuvre. De manière intéressante, elles aboutissent à des conclusions qualitativement proches des estimations par la méthode des moindres carrés ordinaires⁽¹⁴⁾.

Le tableau 5 présente l'estimation de l'influence apparente des déterminants normatifs sur l'allocation effective de l'aide (régression 1) et prend comme référence l'influence de ces critères sur les allocations optimales elles-mêmes (régressions 2 et 3). Sur la période 1996-2004, l'allocation effective de l'aide est négativement corrélée avec le revenu par habitant et la population et positivement corrélée avec la qualité des institutions et des politiques économiques (col. 1)⁽¹⁵⁾. Ces critères évoluent peu au fil du temps, mais la dernière période est caractérisée par l'apparition d'un déterminant supplémentaire de handicap structurel, saisi ici par le taux de croissance passé.

En comparaison, et conformément à la manière dont elle est construite, l'allocation de type C&D (col. 2) est corrélée avec la pauvreté (ici saisie par le revenu par habitant), la population et le *CPIA*. Cette dernière variable a un coefficient beaucoup plus important que dans les deux autres allocations, confirmant la forte pondération accordée à la qualité des institutions et des politiques économiques dans l'allocation fondée sur le principe d'efficacité maximale ou de sélectivité. Comme attendu, la variable de handicap de croissance n'est pas, quant à elle, significative.

Par construction, cette dernière variable apparaît parmi les déterminants dans l'estimation de l'allocation normative de type C&N (col. 3). Le *CPIA* présente un coefficient beaucoup plus faible

Tableau 5 : influence des critères d'allocations optimales sur les allocations réelles et optimales de l'aide, 1996-2004

	Allocation effective		Allocations optimales	
	(1)	C & D	C & N	
		(2)	(3)	
Ln revenu <i>p.c.</i>	-1,998 (12,65)***	-1,705 (8,38)***	-1,400 (6,90)***	
Muette 2002-2004 × Ln revenu <i>p.c.</i>	0,027 (0,10)	-0,243 (0,65)	-0,226 (0,64)	
Ln population	-0,549 (8,54)***	-0,779 (12,43)***	-0,035 (0,85)	
Muette 2002-2004 × Ln population	0,156 (1,48)	0,098 (0,75)	-0,054 (0,68)	
Quintiles du <i>CPIA</i>	0,384 (4,61)***	1,194 (9,63)***	0,321 (3,16)***	
Muette 2002-2004 × Quintiles du <i>CPIA</i>	-0,102 (0,64)	-0,021 (0,09)	0,032 (0,16)	
Croissance passée	2,128 (0,49)	4,215 (0,90)	-19,975 (4,24)***	
Muette 2002-2004 × Croissance passée	-15,819 (1,95)*	-4,802 (0,54)	10,188 (1,14)	
Muette 2002-2004	-1,182 (0,46)	1,119 (0,35)	2,585 (0,95)	
Constante	21,659 (14,09)***	19,134 (11,09)***	11,526 (7,39)***	
Observations	312	312	312	
Pays	104	104	104	
R ²	0,60	0,53	0,44	

Notes : *t* de Student entre parenthèses. Estimations robustes à l'hétéroscédasticité. * significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%.

que pour l'allocation normative de type C&D, mais proche de l'allocation effective. La population n'est plus, quant à elle, significative et son coefficient est plus faible que dans les deux autres régressions.

Ce premier tableau permet de formuler deux conclusions. Tout d'abord, tout se passe comme si l'allocation effective tendait à prendre en compte les deux variables fondamentales de la sélectivité de l'aide : pauvreté, qualité des institutions et des politiques économiques. Ces deux critères devraient la rapprocher d'une allocation fondée sur un principe d'efficacité de type C&D. Toutefois, l'allocation effective est moins défavorable aux pays très peuplés que l'allocation C&D. Par ailleurs, sa sensibilité aux notations de la Banque mondiale est en fait très voisine de celle de l'allocation selon l'égalité des chances. Il semble que l'allocation effective ne prenne en compte cette notation (*CPIA*) que pour le signal qu'elle transmet en termes de capacité d'absorption, au même titre que l'allocation C&N. Enfin, l'allocation effective évolue également vers une prise en compte du principe normatif d'égalité des chances, puisque les taux de croissance passés, qui saisissent les perspectives de réduction de la pauvreté, entrent en jeu dans la période 2002-2004. Ainsi la différence de poids du *CPIA* dans la régression (2) et le rôle grandissant de la croissance passée dans la régression (1) se combinent pour expliquer que la corrélation de l'allocation effective avec l'allocation de type C&N soit plus grande que la corrélation de l'allocation effective avec l'allocation

de type C&D, conformément aux conclusions de la section précédente (voir tableau 1)⁽¹⁶⁾.

Le tableau 6 reproduit l'analyse précédente au niveau des principaux bailleurs d'aide internationaux. Les variables expliquées sont les aides effectives de l'AID (Banque mondiale), des États-Unis, du Japon, de la France et du Royaume-Uni. La plupart des études positives de l'allocation de l'aide s'intéressent en effet aux motivations de l'aide d'un donateur particulier alors que les analyses normatives s'adressent à l'aide de l'ensemble des donateurs. Il convient toutefois de noter qu'il est possible que des critères parfaitement souhaitables du point de vue normatif soient respectés au niveau global, par agrégation, alors que chaque donateur poursuit une stratégie propre, et complémentaire des autres. Par exemple, même si la France et le Royaume-Uni consacrent une grande partie de leur aide bilatérale à leurs anciennes colonies, ce qui peut les conduire à s'écarter du respect de critères normatifs, il est possible que le donateur agrégé France+Royaume-Uni soit finalement plus proche d'un *donateur normatif*.

La moitié des pays de notre échantillon ne reçoivent pas d'aide de l'AID, 15% ne reçoivent pas d'aide américaine, 8% ne reçoivent pas d'aide japonaise, 7% ne reçoivent pas d'aide française et 13% ne reçoivent pas d'aide du Royaume-Uni. Pour tenir compte du fait que nos données sont tronquées à gauche, les équations d'allocation d'aide par

Tableau 6 : influence des critères d'allocations optimales sur l'allocation réelle par bailleurs, 1996-2004

	AID	États-Unis	Japon	France	Royaume-Uni
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Ln revenu <i>p.c.</i>	-0,765 (14,42)***	-0,138 (5,81)***	-0,168 (8,31)***	-0,184 (4,58)***	-0,157 (5,65)***
Muette 2002-04 × Ln revenu <i>p.c.</i>	-0,009 (0,10)	-0,080 (2,01)**	0,079 (2,33)**	-0,008 (0,12)	-0,031 (0,65)
Ln population	-0,088 (5,10)***	-0,021 (2,14)**	-0,053 (6,39)***	-0,064 (3,81)***	-0,017 (1,47)
Muette 2002-04 × Ln population	0,011 (0,35)	0,017 (0,97)	0,019 (1,30)	0,040 (1,36)	0,010 (0,49)
Quintiles du CPIA	0,197 (6,47)***	0,030 (1,85)*	0,032 (2,32)**	-0,021 (0,77)	0,065 (3,40)***
Muette 2002-04 × Quintiles du CPIA	-0,039 (0,74)	-0,014 (0,50)	-0,001 (0,04)	0,017 (0,36)	-0,025 (0,77)
Croissance passée	-0,141 (0,12)	-1,455 (2,16)**	1,688 (2,95)***	1,505 (1,31)	-0,661 (0,84)
Muette 2002-04 × Croissance passée	1,703 (0,73)	-1,099 (0,86)	-0,555 (0,51)	-2,890 (1,32)	1,395 (0,92)
Muette 2002-2004	0,127 (0,17)	0,643 (1,83)*	-0,899 (2,98)***	-0,375 (0,63)	0,237 (0,56)
Constante	6,264 (14,08)***	1,289 (6,25)***	1,904 (10,92)***	2,293 (6,61)***	1,274 (5,36)***
Observations	312	312	312	312	312
Pays	104	104	104	104	104

Méthode : Tobit simple.

Notes : *t* de Student entre parenthèses. Estimations robustes à l'hétéroscédasticité. * significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; *** significatif à 1%.

donateur ont été estimées par la méthode du Tobit simple.

L'allocation effective de l'AID est prise comme point de comparaison avec l'allocation normative de type C&D. En effet, la fenêtre concessionnelle de la Banque mondiale, dont l'aide ne concerne que les pays à faible revenu, suit depuis de nombreuses années un modèle d'allocation dont la rationalité est très proche de celle du modèle d'allocation optimale proposé par C&D : le poids accordé à la qualité de la gouvernance et des choix de politiques économiques (à travers notamment l'utilisation du *CPIA*) y est très fort ; la pauvreté joue également, à travers la prise en compte du revenu par habitant, mais avec un poids moins important⁽¹⁷⁾. La colonne (1) confirme bien la similitude de l'allocation effective de l'AID et de l'allocation normative de C&D. Le *CPIA* présente toutefois un coefficient beaucoup plus faible que dans la colonne (2) du tableau 5, mais son coefficient demeure très largement supérieur à celui du *CPIA* dans toutes les allocations bilatérales présentées dans le tableau 6. Une explication de la faiblesse de ce coefficient tient au fait que l'AID n'accorde de l'aide qu'à une partie des pays de notre échantillon. La variable de handicap (perspectives de croissance) n'est pas, quant à elle, significative.

L'allocation de l'aide du Royaume-Uni est relativement proche de l'allocation de l'AID, la pondération accordée au *CPIA* étant toutefois relativement plus faible. Les allocations française, américaine et japonaise s'en éloignent sensiblement plus. Considérons tout d'abord les Etats-Unis. Le *CPIA* est significatif dans la régression (2), mais son coefficient est plus faible que pour l'AID et le Royaume-Uni. Les perspectives de croissance semblent être prises en compte⁽¹⁸⁾, rapprochant largement l'allocation de l'aide américaine du modèle C&N. L'allocation japonaise est, quant à elle, positivement corrélée avec la croissance passée. Ce résultat suggère que l'allocation japonaise s'éloigne très largement d'une allocation fondée sur un principe d'équité, puisque la variable de handicap a l'influence opposée à ce que l'on attendrait. *L'allocation japonaise paraît récompenser les gagnants* ou miser sur les pays émergents. Il semble que la prise en compte des critères de politique économique et de handicap structurel par ces deux pays donateurs n'ait pas évolué dans le temps. La manière dont ils tiennent compte de la pauvreté a en revanche évolué : l'aide américaine tend de plus en plus à prendre en compte la pauvreté des pays receveurs, l'inverse semblant s'appliquer au Japon. La France semble très largement diverger des allocations normatives de type C&D et C&N, puisque ni le *CPIA* ni la variable de handicap n'ont d'influence sur son allocation.

Conclusion

L'idée d'une allocation sélective de l'aide, telle qu'illustrée par la proposition de Collier et Dollar (2001), a connu un retentissement considérable auprès de la communauté du développement.

La sélectivité semble d'ailleurs avoir été légitimée par la pratique de certains donateurs puisque à plusieurs reprises des chercheurs ont mis en évidence l'influence des facteurs déterminants de cette allocation sélective (taux de pauvreté, qualité des politiques et institutions mesurée par la notation *CPIA* de la Banque mondiale) sur l'allocation effective de l'aide dans la période récente. L'analyse effectuée ci-dessus confirme l'influence significative de ces facteurs sur l'allocation globale de l'aide sur la période 1996-2004. Ces facteurs jouent toutefois de manière fort différente si l'on considère les donateurs individuellement, et en particulier le *CPIA* ne semble pas guider l'aide française, alors qu'il est particulièrement présent dans les choix d'allocation de la Banque mondiale (AID) et de la Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, du Japon et des Etats-Unis. Concernant ce dernier pays, le nouveau mécanisme mis en place par l'administration Bush (*US Millenium Challenge Account*) énonce clairement son intention de suivre le principe de sélectivité (cf. <http://www.mca.gov/>).

La comparaison effectuée dans cet article entre l'allocation globale réelle de l'aide et les allocations optimales construites respectivement selon les principes de sélectivité et d'égalité des chances inverse la perspective attendue. La corrélation entre allocation réelle et allocation selon l'égalité des chances est de 0,58 sur la période 2002-2004 alors qu'elle n'est que 0,37 avec l'allocation sélective. La pratique réelle des donateurs pourrait donc relever davantage d'un principe d'égalité des chances que d'un principe de pure efficacité.

Deux phénomènes mis en avant dans cet article permettent d'éclairer ce résultat. En premier lieu, si le *CPIA* joue effectivement un rôle dans l'allocation réelle, il le fait avec une élasticité bien inférieure à ce qu'exigerait un véritable principe d'efficacité. En fait l'influence du *CPIA* pourrait refléter un simple phénomène de différenciation des capacités d'absorption, compatible avec une optique d'égalité des chances.

En second lieu, si le handicap mesuré par la croissance passée ne joue pas de rôle sur l'ensemble de la période observée, il ressort néanmoins comme un facteur explicatif de l'allocation de l'aide sur la période la plus récente 2002-2004, en même temps que les problématiques des OMD et des Etats fragiles prennent de l'ampleur dans la communauté du développement.

En définitive, même si notre analyse confirme que certaines des variables caractéristiques de l'approche normative relevant d'un principe d'efficacité (ou sélectivité) interviennent qualitativement dans l'allocation effective de l'aide, elle montre aussi que leur influence quantitative demeure limitée. Comme cela a déjà été fréquemment souligné, cette atténuation peut être mise sur le compte des politiques *égoïstes* des bailleurs de fonds, cherchant en parallèle de la réduction de la pauvreté à défendre des objectifs de politique étrangère. Cependant, notre analyse suggère qu'on ne peut pas exclure que des principes normatifs autres que la pure efficacité guident parallèlement l'action des bailleurs d'aide, comme l'égalité des chances. La corrélation importante entre l'allocation récente constatée et une allocation théorique bâtie selon ce principe égalitaire montre que cette idée mérite attention. Dès lors, le conflit entre plusieurs principes normatifs différents, au niveau de chaque donateur ou entre donateurs, est lui aussi susceptible de brouiller la relation entre les allocations de l'aide effectuées dans le monde réel et les différentes allocations normatives.

Notes

- (1) Par opposition à des principes tels que la proximité culturelle par exemple, qui ne concernerait que certains pays donateurs d'aide ou qui conduirait selon les donateurs à privilégier des bénéficiaires différents.
- (2) On trouvera également dans Cogneau et Naudet (2005, 2007) une critique de la méthode proposée par Llavador et Roemer.
- (3) Ce paragraphe concerne l'ensemble des travaux de Collier et Dollar, très proches quant à leur méthode. La présentation porte cependant sur l'article publié en 2001 dans *World Development*.
- (4) Ces deux critères sont susceptibles de fonder d'autres approches *post-welfaristes*, différentes de l'égalité des chances, comme l'égalisation des ressources initiales (Dworkin), qui ne sont toutefois pas considérées ici.
- (5) Dans leur application, Cogneau et Naudet (2007) considèrent deux façons de calculer le potentiel de croissance g^e . Ils retiennent tout d'abord la série d'indicateurs régionales estimées par C&D, puis prennent en compte au sein de chaque région les différentiels de croissance entre pays observés sur la décennie 1986-1996.
- (6) On suppose pour effectuer cette projection que les montants d'aide rapportés au PIB restent constants sur toute la période $[0 ; T]$ considérée.
- (7) Dans leur application, toujours afin de coller au plus près des allocations proposées par Collier et Dollar, Cogneau et Naudet (2007) retiennent le CPIA initial pour calculer cette capacité d'absorption future. Ils discutent la possibilité alternative de ne retenir dans les différences de capacité d'absorption que celles qui sont prévisibles sur la base des handicaps. Ce type de prédiction est mobilisé dans Cogneau et Naudet (2005), à travers une régression du CPIA sur le taux de pauvreté initial, la croissance passée et des indicateurs régionales.
- (8) Roemer (1998) aborde la question de la prise en compte des contraintes d'efficacité (chapitre 12). Sur le caractère incomplet du paradigme de l'égalité des chances, voir aussi Cogneau (2006).
- (9) Sous l'hypothèse de log-normalité, $\sigma_i = \sqrt{2} \Phi^{-1}(1/2 + Gini_i/2)$, où $Gini_i$ est l'indice d'inégalité de Gini de la consommation par habitant dans le pays i . Voir Bourguignon (2003) pour plus de détails. Les indices de Gini pour les années 1990 sont tirés de la base de données UNU/WIDER 1.0 des Nations unies sur la distribution du revenu : <http://www.wider.unu.edu/wiid/wwwwiid.htm>. Une correction de -6 points suggérée par Deininger et Squire est appliquée aux indices de Gini basés sur le revenu et non sur la consommation. Quand il n'était pas disponible, l'indice de Gini a été supposé égal à la moyenne régionale.
- (10) Nous avons choisi de ne retenir que des variables effectivement observées parmi les déterminants potentiels des allocations. Nous n'introduisons donc pas les taux de pauvreté reconstitués sous les hypothèses de l'équation (9). Comme la pauvreté reconstituée et l'élasticité de la pauvreté à la croissance correspondante (équation (10)) sont des fonctions du PIB par habitant et de l'indice d'inégalité de Gini, cette dernière variable constitue un déterminant supplémentaire des allocations normatives : comme déjà souligné à la fin de la section 3, l'allocation selon la sélectivité accorde toutes choses égales par ailleurs moins d'aide aux pays les plus inégalitaires, dont l'élasticité de réduction de la pauvreté est faible, tandis que l'allocation selon l'égalité des chances compense les pays handicapés par un niveau d'inégalité élevé.

Cependant, l'introduction du niveau d'inégalité change très peu les estimations de l'influence des autres déterminants. Par ailleurs, l'allocation effective s'avère insensible au niveau d'inégalité des pays. Pour ces deux raisons, nous présentons l'estimation d'un modèle plus simple où la sensibilité à la pauvreté est uniquement représentée par le niveau du PIB par habitant.

(11) *POV* : revenu par habitant en parité de pouvoir d'achat (WDI, 2004) ; *POP* : population (WDI, 2004) ; *CPIA* : en quintiles (World Bank) ; *HAND* : croissance du PIB par habitant sur les 10 années passées, corrigée de l'influence du *CPIA* (WDI et World Bank) ; *AIDE* : déboursments nets d'APD en pourcentage du revenu en PPA (Collier et Dollar, 2001 ; recalculé à partir des données de l'OCDE et des WDI).

(12) Notons d'ailleurs que les variables expliquées sont des variables d'aide totale, non purgées de l'aide d'urgence ou des réductions de dette. Il conviendrait de procéder à cette distinction (Dollar et Levin, 2004 ; Amprou *et alii*, 2005) pour évaluer les performances des pays donateurs puisque l'aide d'urgence et les réductions de dette résultent d'une logique particulière qui sort du cadre des choix traditionnels d'allocation d'aide par les pays donateurs.

(13) Les estimations par la méthode des effets aléatoires ont été mises en œuvre mais les tests de Hausman ne permettent pas d'accepter cette méthode d'estimation.

(14) Ces estimations sont disponibles auprès des auteurs sur demande.

(15) Des estimations tenant également compte des évolutions de la deuxième période de notre échantillon ont été mises en œuvre (incluant, aux côtés d'une muette temporelle 1999-2001 les interactions de chaque variable avec cette muette). Elles donnent des résultats très proches du tableau 5 et sont disponibles sur demande.

(16) La comparaison de régressions avec indicatrices pays (effets fixes) confirme ce résultat : les évolutions de court terme de l'allocation effective sont sensibles de la même manière aux facteurs qui président aux évolutions de l'allocation selon l'égalité des chances au cours du temps. Ces résultats ne sont pas présentés mais sont disponibles sur demande.

(17) Voir Amprou et Chauvet (2004) pour une présentation détaillée du modèle d'allocation de l'AID.

(18) Un test de significativité jointe suggère que la corrélation entre les perspectives de croissance et l'allocation est significative à 1%.

Bibliographie

Alesina A. et Dollar D. (2000). "Who Gives Foreign Aid to Whom and Why?", *Journal of Economic Growth*, vol. 5, pp. 33-65.

Alesina A. et Weber B. (2002). "Do Corrupt Governments Receive Less Foreign Aid?", *American Economic Review*, vol. 92, pp. 1126-1137.

Amprou J. et Chauvet L. (2004). "Efficacité et allocation de l'aide : revue des débats", *Notes et Documents*, n°6, Agence Française de Développement.

Amprou J., Guillaumont P. et Guillaumont Jeanneney S. (2005). "Aid Selectivity According to Augmented Criteria", *Document de travail*, n° 9, Agence Française de Développement.

Banque mondiale (2005). *Rapport sur le développement dans le monde: Équité et Développement*, Oxford University Press.

Berthélemy J-C. et Tichit A. (2004). "Bilateral Donors' Aid Allocation Decisions. A Three-dimensional Panel Analysis", *International Review of Economics & Finance*, vol. 13, pp. 253-274.

Bourguignon F. (2003). "The Growth Elasticity of Poverty Reduction: Explaining Heterogeneity Across Countries and Time Periods", in *Inequality and Growth: Theory and Policy Implications*, MIT Press.

Burnside C. et Dollar D. (2000). "Aid, Policies and Growth", *American Economic Review*, vol. 90, pp. 847-68.

Chauvet L. (2003). "Socio-Political Instabilities and the Allocation of International Aid by Donors", *European Journal of Political Economy*, vol. 19, pp. 33-59.

Chenery H.B. et Strout A.M. (1966). "Foreign Assistance and Economic Development", *American Economic Review*, vol. 56, pp. 679-733.

Cogneau D. (2006). "Equality of Opportunity and Other Equity Principles in the Context of Developing Countries", in *Equity and Development*, InWent / World Bank Berlin workshop series, World Bank publications.

Cogneau D. et Naudet J.-D. (2005). "Qui mérite l'aide : égalité des chances versus sélectivité". *Notes et Documents*, n°7, Agence Française de Développement.

Cogneau D. et Naudet J.-D. (2007). "Who Deserves Aid? Equality of Opportunity, International Aid and Poverty Reduction", *World Development*, vol. 35, pp. 104-120.

Collier P. et Dehn J. (2001). "Aid, Shocks and Growth", *Policy Research Working Paper*, n°2688, World Bank.

Collier P. et Dollar D. (1999). "Aid Allocation and Poverty Reduction", *Policy Research Working Paper*, n°2041, World Bank.

Collier P. et Dollar D. (2001). "Can the World Cut Poverty in Half? How Policy Reform and Effective Aid Can Meet International Development Goals", *World Development*, vol. 29, pp. 1787-1802.

Collier P. et Dollar D. (2002). "Aid Allocation and Poverty Reduction", *European Economic Review*, vol. 45, pp. 1470-1500.

Dalgaard C.J., Hansen H. et Tarp F. (2004). "On the Empirics of Foreign Aid and Growth", *Economic Journal*, vol. 114, pp. F191-F217.

Deininger K. et Squire L. (1996). "A New Data Set Measuring Income Inequality", *World Bank Economic Review*, vol. 10, pp. 565-591.

- Dollar D. et Levin V. (2004).** “The Increasing Selectivity of Foreign Aid, 1984-2002”, *Policy Research Working Paper*, n°3299, World Bank.
- Easterly W. (1997).** “The Ghost of Financing Gap: How the Harrod-Domar Growth Model Still Haunts Development Economics”, *Policy Research Working Paper*, n°1807, World Bank.
- Easterly W. (2005).** “How to Assess the Needs for Aid? The Answer: Don’t Ask”. Article préparé pour la conférence AFD/EUDN *Financer le développement : les défis pour l’accroissement de l’aide*, Paris.
- Fleurbay M. (1998).** “Equality Among Responsible Individuals”, in *Freedom in Economics*, Routledge, pp. 206-234.
- Frey B.S. et Schneider F. (1986).** “Competing Models of International Lending Activity”, *Journal of Development Economics*, vol. 20, pp. 225-245.
- Gounder R. (1999).** “Modelling of Aid Motivation Using Time Series Data: The Case of Papua New Guinea”, *Oxford Development Studies*, vol. 27, pp. 233-250.
- Gounder R. (1994).** “Empirical Results of Aid Motivations: Australia’s Bilateral Aid Program”, *World Development*, vol. 22, pp. 99-113.
- Guillaumont P. et Chauvet L. (2001).** “Aid and Performance: A Reassessment”, *Journal of Development Studies*, vol. 37, pp. 66-92.
- Knack S. et Keefer P. (1995).** “Institutions and Economic Performance: Cross-Country Tests Using Alternative Institutional Measures”, *Economics and Politics*, vol. 7, pp. 207-27.
- Llavador H. G. et Roemer J. E. (2001).** “An Equal-opportunity Approach to the Allocation of International Aid”, *Journal of Development Economics*, vol. 64, pp. 147-171.
- Maizels A. et Nissanke M.K. (1984).** “Motivations for Aid to Developing Countries”, *World Development*, vol. 12, pp. 879-900.
- McGillivray M. (2003).** “Descriptive and Prescriptive Analysis of Aid Allocation”, *Discussion Paper*, n°2003/21, WIDER, United Nations University.
- McGillivray M. (1989).** “The Allocation of Aid among Developing Countries: A Multi-Donor Analysis Using a Per Capita Aid Index”, *World Development*, vol. 17, pp. 561-568.
- McGillivray M. et White H. (1994).** “Development Criteria for the Allocation of Aid and Assesment of Donor Performance”, *CREDIT Research Paper*, n°94/7, University of Nottingham.
- McKinlay R.D. et Little R. (1978a).** “The French Aid Relationship: A Foreign Policy Model of the Distribution of French Bilateral Aid, 1964-70. *Development and Change*, vol. 9, pp. 459-478.
- McKinlay R.D. et Little R. (1978b).** “A Foreign Policy Model of the Distribution of British Bilateral Aid, 1960-1970”, *British Journal of Political Science*, vol. 8, pp. 313-331.
- Roemer J. E. (1998).** *Equality of Opportunity*, Harvard University Press.
- Roodman D. (2004).** “An Index of Donor Performance”, *Working Paper*, n°42, Center for Global Development.
- Sachs J. (2005).** *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du millénaire*, Millenium project.
- Trumbull W.N. et Wall H.J. (1994).** “Estimating Aid-Allocation Criteria with Panel Data”, *Economic Journal*, vol.104, pp. 876-882.
- White H. (1992).** “The Allocation of Aid among Developing Countries: A Comment on McGillivray’s Performance Index”, *World Development*, vol. 20, pp. 1697-1698.
- World Bank (1998).** *Assessing Aid: What Works, What Doesn’t and Why*. World Bank Policy Research Report, Oxford University Press, Oxford.